



DIPLOME D'ASSISTANT DE RÉGULATION MÉDICALE

Titre de la formation	Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale - DARM
Diplôme visé	DARM niveau 4
RNCP	RNCP 38448 Date de publication : 21/12/2023 Date d'échéance d'enregistrement : 01/01/2029
Certificateur	Ministère chargé de la santé
Objectifs	<p>Les 1470 heures de formation (réparties sur 47 semaines incluant des périodes de congés) au diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM) vous permettront d'acquérir les connaissances et compétences requises afin d'exercer la profession d'ARM au sein d'un centre de réception et de régulation des appels (CRRA) d'un SAMU.</p> <p>À l'issue de votre formation vous serez capable de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Traiter un appel dans le cadre du SAMU Centre 15• Mobiliser et suivre des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale• Traiter des informations liées à la régulation, la qualité et la vie du service• Appuyer la gestion des moyens en situations dégradées exceptionnelles, et lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours
Durée de la formation	<p>1470 heures réparties en 735 heures de formation théorique et 735 heures de stages (5 semaines de stages de découverte et 16 semaines de stage de formation métier).</p> <p>La formation est programmée sur 11 mois dont 4 semaines de congés (de septembre à juillet de l'année suivante).</p>
Prérequis et public	<p>Le candidat souhaitant accéder à la formation au diplôme d'ARM doit :</p> <ul style="list-style-type: none">• Être âgé de 18 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation• Être ressortissant d'un des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou être ressortissant de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre• Être titulaire du baccalauréat ou d'une attestation d'équivalence ou d'un titre de niveau 4,• OU justifier de trois ans d'expérience professionnelle à temps plein. <p>La formation est ouverte aux candidats âgés de 18 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation, aux néo-bacheliers, aux personnes en reconversion professionnelle, aux salariés et demandeurs d'emploi.</p>
Voies d'accès	<ul style="list-style-type: none">• La formation initiale ;• La formation professionnelle continue ;

	<ul style="list-style-type: none"> Par la validation des blocs de compétences en complément de la validation des acquis par l'expérience.
Modalités d'admission	<p>L'admission en formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale est subordonnée au processus de sélection des candidats défini à l'article 5 de l'arrêté du 19 juillet 2019.</p> <p>Le processus de sélection des candidats comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> Une admissibilité sur dossier (Si toutes les pièces administratives sont fournies, étude du CV, de la lettre de motivation et s'il est fourni, du dossier scolaire et professionnel) Et un entretien d'admission noté sur 20 <p>À l'issue de l'entretien d'admission, le jury d'admission établit la liste de classement, dans le respect de la limite de la capacité d'accueil autorisée.</p> <p>Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.</p> <p>Pour plus de renseignements, vous référer au référentiel de formation et/ou nous contacter*.</p>
Secteurs d'activités	<p>La profession d'ARM s'exerce principalement au sein d'un SAMU Centre 15 mais peut aussi s'exercer plus généralement au sein d'un centre de traitement d'appels d'urgence.</p>
Types d'emplois accessibles	<p>Assistant de régulation médicale</p>

Prochaines dates de formation

Session 2026-2027

Inscriptions aux épreuves de sélection sur MySelect	17/02/2026 au 10/06/2026 inclus
Entretiens de sélection sur convocation individuelle	Jusqu'au 25/06/2026
Affichage des résultats sur internet et au CFARM à partir de 14h	26/06/2026
Date limite de confirmation d'inscription	05/07/2026
Date d'entrée et de fin de formation	01/09/2026 au 23/07/2027 inclus

Blocs	Modules et compétences	Durée
Bloc 1 Traitement d'un appel dans le cadre du SAMU Centre 15	Module 1a : Rôle et cadre d'exercice de l'ARM	35 heures
	Module 1b : La situation d'urgence	158 heures
	Module 1c : Communication et gestion des réactions comportementales	157 heures
Bloc 2 Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale	Module 2a : Parcours patient et ressources associées	35 heures
	Module 2b : Les moyens opérationnels liés au traitement de la demande	105 heures
Bloc 3 Traitement des informations liées à la régulation, la qualité, la sécurité et à la vie du service	Module 3a : Traitement des informations et informatique	87 heures
	Module 3b : Qualité-sécurité-gestion des risques	88 heures
Bloc 4 Appui à la gestion des moyens en situation dégradées exceptionnelles, et lors de la mise en œuvre de dispositifs prévisionnels de secours	Module 4a : Gestion de moyens en situation exceptionnelle	35 heures
	Module 4b : Communication, comportement et traitement des informations en situation exceptionnelle	35 heures

Stages de découverte

Découverte du métier en SAMU-C15	1 semaine
SMUR et service d'urgence	1 semaine
Etablissement de santé	1 semaine dont 2 jours en santé mentale
Etablissement médico-social	2 ou 3 jours
Transports de malades, blessés et parturientes	2 ou 3 jours
Structure(s) institutionnelle(s) recevant des appels d'urgence	1 semaine

Stages de formation métier

Stages formation métier en SAMU-C15 (2 ou 3)	15 semaines dont au moins 8 semaines dans un SAMU traitant plus de 80.000 DRM*
Stage d'approfondissement	1 semaine

ÉVALUATIONS

Blocs	Épreuves	Modalités
Bloc 1	Module 1a : Rôle et cadre d'exercice de l'ARM	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation écrite des connaissances pour les modules 1.a et 1.b • Une étude de cas et une mise en situation simulée permettant l'évaluation sur l'ensemble des critères • Evaluation des compétences en stage • Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 2
	Module 1b : La situation d'urgence	
	Module 1c : Communication et gestion des réactions comportementales	
Bloc 2	Module 2a : Parcours patient et ressources associées	Evaluation des compétences en milieu professionnel en situation réelle et simulée
	Module 2b : Les moyens opérationnels liés au traitement de la demande	
Bloc 3	Module 3a : Traitement des informations et informatique	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des compétences en milieu professionnel en situation réelle et simulée • Etude de cas avec application de procédure en cas d'événement indésirable • Evaluation des compétences en stage
	Module 3b : Qualité-sécurité-gestion des risques	
Bloc 4	Module 4a : Gestion des moyens en situation exceptionnelle	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en situation simulée permettant l'évaluation sur l'ensemble des critères • Evaluation des compétences en stage
	Module 4b : Communication, comportement et traitement des informations en situation exceptionnelle	

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par le centre de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation selon les modalités d'évaluation définies dans le référentiel de formation.

L'évaluation des compétences acquises au cours de chaque période de formation théorique et en milieu professionnel est prise en compte pour la validation de chaque bloc de compétences.

Le diplôme d'ARM atteste de l'obtention et de la validation des quatre blocs de compétences définis dans le référentiel de certification.

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de dix pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation. Le diplôme d'ARM s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification. Le centre de formation s'assure que l'élève a acquis l'ensemble des compétences métier.

En cas d'échec à un ou plusieurs blocs de compétences, ou lorsque les conditions de validation ne sont pas remplies à l'issue des épreuves de rattrapage, l'élève peut se réinscrire et suivre les enseignements des blocs de compétences non validés.

Les élèves sont autorisés à redoubler une fois après avis du Directeur du CFARM.

Les moyens techniques		Les moyens pédagogiques	Informations diverses
<ul style="list-style-type: none"> De nombreuses salles de cours équipées de vidéoprojecteurs et d'écrans interactifs Des salles de travaux pratique Des salles de simulation Une salle informatique Accès à un logiciel métier de téléphonie et de régulation médicale Accès à Pack Office Accès à Uness Formation Accès à ANS-Formation Accès à MyKomunoté 		<ul style="list-style-type: none"> Cours dispensés en face à face alternant apports théoriques et exercices pratiques Enseignement clinique en milieu professionnel E-learning via Uness Formation et ANS-Formation Mise à disposition de ressources via Uness Formation Modalités pédagogiques variées : classe inversée et renversée, ludopédagogie, APP, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Registre public d'accessibilité consultable sur simple demande
			Textes réglementaires
			<ul style="list-style-type: none"> RNCP 38448 Arrêté du 19 juillet 2019 Référentiel de formation (Téléchargement sur notre page internet) Parcours individualisés (Téléchargement sur notre page internet)
Méthodes mobilisées		Poursuites d'études	
<ul style="list-style-type: none"> Cours magistraux Classe inversée et renversée Ludopédagogie Analyse des pratiques professionnelles et de situations Travaux dirigés Travaux pratiques Travaux de recherches Simulation E-Learning 		<p>Le diplôme d'ARM facilite l'accessibilité aux formations d'ambulancier, d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture ou encore d'infirmier.</p> <p>Nous contacter pour plus de précisions.</p>	
Équivalences	Passerelles / Allègements partiels ou complets	Blocs de compétences	
Possibilité d'équivalence : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Possibilité d'allègements de formation : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Possibilité de valider un ou des blocs de compétence : <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Nous contacter pour étude de faisabilité personnalisée.			
*Contact	Débouchés		
centreformationARM@chu-grenoble.fr Tel : 04 76 76 84 28 Adresse : CHU Grenoble Alpes Bâtiment René Coirier – 2ème étage CS 10217 – 38043 Grenoble Cedex 9	Assistant de régulation médicale		
Tarification	Handicap		
Pour un devis personnalisé, merci de nous contacter : centreformationARM@chu-grenoble.fr	Les apprenants en situation de handicap compatibles avec la formation et l'exercice du futur métier, peuvent bénéficier d'aménagements d'examens et/ou de formation. Nous contacter : centreformationARM@chu-grenoble.fr		
Pour la promotion 2024-2025			
Taux de réussite (sur 22 présentés) : 95%	Taux de satisfaction : 75,2%	Taux d'insertion immédiate dans l'emploi : 67% des répondants Dont la totalité exerce en tant qu'ARM	

Nos engagements

- Nous proposons un accompagnement et un suivi pédagogique individualisés à chacun de nos élèves.
- Nous garantissons la participation d'intervenants experts et qualifiés dans leur domaine.
- Nous garantissons des méthodes et des outils pédagogiques innovants et adaptés au développement des compétences ARM (plateforme d'enseignement numérique, ateliers de simulation etc.)
- Nous proposons des méthodes pédagogiques variées : des cours magistraux, des travaux pratiques, des travaux personnels guidés, des situations simulées, des jeux pédagogiques etc.
- Nous proposons un calendrier de formation permettant une alternance entre formation théorique et formation pratique en stage.